

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

**(20<sup>e</sup> SÉANCE)**

COMpte RENDU INTÉGRAL

*Luratech*

**Séance du jeudi 30 avril 1992**

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)





## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Questions à Mme le ministre de l'environnement**  
(p. 823).

Réponses de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, aux questions de : MM. Patrick Ollier, Alain Jonemann, Jean de Lipkowski, Gilbert Millet, Jean-Pierre Brard, Michel Charzat, Claude Bourdin, Guy-Michel Chauveau, Alain Bonnet, David Bohbot, François-Michel Gonnot, Michel Pelchat.

2. **Dépôt de rapports** (p. 831).

3. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat**  
(p. 831).

4. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 832).

5. **Ordre du jour** (p. 832).

# *LuraTech*

## *www.luratech.com*

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS A MME LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions à Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement.

Nous commençons aujourd'hui par le groupe du Rassemblement pour la République, qui dispose d'un temps global de treize minutes.

La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Madame le ministre, la mobilisation très forte à laquelle nous assistons en faveur des problèmes d'environnement et de protection de la nature produit d'excellents résultats, notamment en ce qui concerne la prise de conscience nécessaire sur le plan local et sur le plan planétaire. Cependant, elle ne doit pas déboucher sur ce qui pourrait apparaître comme un excès en méconnaissant totalement les exigences du développement des zones de montagne car ce développement est nécessaire aux populations qui veulent y vivre et y travailler.

J'illustrerai mon inquiétude par un exemple concernant le département des Hautes-Alpes.

Un décret de classement de toute la vallée de la Clarée, près de Briançon, est aujourd'hui au Conseil d'Etat avant de vous être soumis. En dépit des promesses de votre prédécesseur d'intégrer un volet « développement » assorti d'un calendrier et de financements précis, seul l'aspect « protection » a été abordé, et cela uniquement pour empêcher une percée touristique permettant, par le col de l'Echelle, de désenclaver mon département vers Turin.

Je vous demande donc de revoir ce dossier et, si possible, de relancer la concertation avant de signer le décret, pour que les engagements soient tenus et pour éviter qu'une décision à l'évidence passionnelle, prise à la suite de pressions venues du monde associatif et contre les élus de trois des quatre communes concernées, ne crée une situation des plus difficiles à gérer.

En effet, le classement de la partie haute de la vallée de la Clarée, que nous acceptons, suffirait largement à protéger nos richesses naturelles.

Cet exemple, qui oppose développement et protection, ajoute à mon inquiétude concernant un problème identique, mais cette fois-ci sur le plan international, celui de la « convention alpine », qui a été signée au mois de novembre 1991 par M. Lalonde, pour la France, avec cinq autres pays, à savoir la Suisse, le Liechtenstein, l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Uniquement consacrée à la protection du massif alpin, cette convention préconise des mesures pour lesquelles les protocoles d'application en cours de rédaction auront une portée réglementaire. Ces mesures, en ignorant totalement l'aspect « développement », inquiètent beaucoup, vous le comprendrez, les élus et les populations montagnardes.

L'Association nationale des élus de la montagne, puis l'Association européenne des élus de la montagne ont pris une position très critique vis-à-vis de ce document élaboré sans aucune concertation : les protocoles, dont deux sont rédigés par la France, font seulement depuis une quinzaine de jours l'objet d'une discussion et d'une concertation après les réactions très vives des responsables de la montagne.

Je voudrais que vous nous rassuriez quant au processus de dialogue et de concertation qui doit se dérouler jusqu'à la ratification de ce document qui, je l'espère, aura lieu à l'Assemblée nationale.

Je vous demande d'accepter de considérer, dans le cadre de cette concertation, que la protection ne peut aller sans le développement et que l'équilibre entre les deux est possible.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** C'est en tout cas ce que nous voulons tous les jours, dans nos montagnes, essayer de démontrer.

Assez de ces présomptions de culpabilité dont nous sommes, nous les élus de la montagne, toujours l'objet lorsqu'il s'agit d'environnement ! Nous aimons nos montagnes, nous voulons les préserver, mais nous voulons continuer à y vivre et à y travailler. Nous ne voulons pas qu'elles deviennent des friches ou, comme certains l'ont dit, réserves d'Indiens !

L'équilibre entre la protection et le développement, voilà ce que je voudrais pouvoir mettre en œuvre avec les élus de la montagne et avec vous, madame le ministre, dans le cadre de l'aménagement du territoire, pour garder à nos paysages montagnards toutes leurs qualités et faire en sorte que nos populations de ces hautes vallées conservent l'espoir de continuer à vivre au pays.

Nous devons pouvoir réussir cela ensemble !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

**Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement.** Monsieur le député, vous êtes l'élu d'un superbe département...

**M. Patrick Ollier.** Je vous invite à le visiter !

**Mme le ministre de l'environnement.** ...qui mérite bien les préoccupations que vous venez d'exprimer.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais c'est un département qui n'a pas le député qu'il mérite ! (Sourires.)

**Mme le ministre de l'environnement.** Le classement des vallées de Névache et de la Clarée au titre des sites de l'ensemble formé par le mont Thabor et les vallées adjacentes fait partie du programme de classement des vingt plus grands sites naturels français encore non protégés. Le classement de ces sites a été annoncé et j'ai bien l'intention d'accélérer le processus dans les jours qui viennent.

Les vallées de Névache et de la Clarée ont fait l'objet d'une procédure rapidement conduite pour prévenir le projet de percée routière en direction de l'Italie par le col de l'Echelle. Cette rapidité n'a empêché ni la concertation avec les maires concernés, ni la mise au point d'une charte de gestion du site qui facilitera considérablement l'interprétation de la loi, laquelle a donné lieu à quelques difficultés sur le plan local.

**M. Patrick Ollier.** On n'y parle pas de « développement » !

**Mme le ministre de l'environnement.** Reste le problème crucial de la liaison routière. Si le site est classé il est probable - pourquoi le cacher ? - qu'elle ne passera pas par le col de l'Echelle.

La prochaine étape est celle de l'examen de toutes les questions par la section des travaux publics du Conseil d'Etat, que j'ai contactée ce matin sachant que vous alliez intervenir à ce sujet et qui m'a confirmé qu'elle statuerait dans une quinzaine de jours. Nous y verrons plus clair à ce moment-là.

Enfin, le problème général des percées alpines routières et ferroviaires ne se résume pas au seul projet routier défendu par la majorité des élus des Hautes-Alpes. Il me paraît absolument indispensable d'arrêter le processus consistant à

pousser des projets routiers, ici comme ailleurs sur le territoire, où se confondent la logique locale, la logique régionale et la logique nationale, sans que l'on ait de vision d'ensemble de la stratégie que nous devons adopter pour régler les trafics nord-sud et est-ouest dans l'ensemble de l'arc alpin,...

**M. Patrick Ollier.** Tout à fait !

**Mme le ministre de l'environnement.** ...en particulier pour ce qui concerne le choix entre ferroutage et autoroute, les options à long terme relatives au tonnage des camions, à la tarification des transports et à l'aménagement du territoire. Toutes ces questions devront être mises sur la table avant toute décision ponctuelle et définitive.

De plus, un débat réellement démocratique et transparent, que vous avez d'ailleurs évoqué, devra précéder les choix ultimes en matière d'infrastructures.

J'attends, monsieur le député, vos propositions sur les modalités de l'examen auquel nous pourrions procéder ensemble afin que les choix soient clairement définis.

Quant à la convention de protection des Alpes, dite « convention alpine », il s'agit d'une convention cadre signée entre l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, la Suisse et la Communauté économique européenne. Après l'élaboration d'un texte convenable, une consultation a été conduite auprès des comités de massifs et des conseils généraux, qui n'ont pas formulé, sur ce texte général, de remarques spécifiques. Ils ont pourtant été saisis...

**M. Patrick Ollier.** Cinq jours après la signature !

**Mme le ministre de l'environnement.** L'Association nationale des élus de la montagne a émis tardivement un certain nombre d'observations sur les risques d'une protection excessive de la montagne alpine liés à la convention. Dans l'esprit des négociateurs, et il suffit pour s'en convaincre, de se reporter à leurs discussions préparatoires, il n'a pas été envisagé de séparer développement et environnement. Quoi qu'il en soit, je vous ai attentivement écouté, monsieur Ollier, et je crois que nous pouvons retisser des liens entre ces deux exigences. C'est dans le cadre de cette approche moderne qu'ont été envisagées toutes les démarches. C'est probablement là une occasion unique pour notre pays de donner, en liaison avec des pays comme la Suisse et l'Autriche, une image de qualité exceptionnelle à des stations d'altitude qui ont parfois oublié, vous en conviendrez avec moi, leur environnement.

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'environnement.** Les protocoles seront effectivement les textes d'application de la convention. Ils sont conduits par les ministères concernés.

Le ministère de l'environnement, en liaison avec celui des affaires étrangères, a un rôle de coordination pour l'ensemble de la convention. Je participe donc directement au protocole de la protection de la nature. Mais c'est le ministère du tourisme qui est chargé de piloter le protocole consacré à cette activité. Une action de concertation est absolument nécessaire et elle sera entreprise sur ces documents.

Je puis vous affirmer que la France répond à l'essentiel des préoccupations de la convention telle qu'elle est rédigée. Si vous me faisiez parvenir, assez rapidement, la preuve du contraire, je serais prête à l'examiner.

Les élus locaux montrent l'exemple en soutenant activement des projets améliorant la qualité des eaux, en sauvegardant certains paysages caractéristiques et en favorisant de nouvelles réserves naturelles et des parcs régionaux. L'exemple du mont Blanc, où les collectivités concernées, avec l'appui des Etats, s'engagent à mettre en œuvre une politique d'environnement volontariste, est tout à fait encourageant de ce point de vue.

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que protection et développement doivent se concilier. Mais j'ai aussi la conviction que nous ne devons pas nous contenter de solutions médiocres ou intermédiaires. Une fois que toutes les consultations ont eu lieu, nous devons avoir le courage de trancher. L'environnement demande que l'on arbitre toujours en faveur du long terme, au-delà des exigences politiques locales et immédiates.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Jonemann, auquel je recommande d'être bref et concis afin que les trois questions de mon groupe puissent être appelées.

**M. Alain Jonemann.** Je m'efforcerais d'être bref, monsieur le président.

Madame le ministre, je ne sais pas si vous jouez au golf... (Sourires.)

**Mme le ministre de l'environnement.** Pas encore !

**M. Alain Jonemann.** Je constate en tout cas que ce noble sport se développe dans toutes les couches sociales...

**M. Jean-Pierre Brard.** Plutôt de ce côté-là de l'hémicycle que du nôtre !

**M. Alain Jonemann.** ... y compris au plus haut niveau de l'Etat. Il constitue certainement un excellent exercice physique, mais chez nous, il semble en outre avoir la vertu de développer les facultés d'écoute et la sensibilisation à l'environnement.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'une partie de golf dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, le Président de la République a été sensibilisé au projet d'un énorme échangeur prévu dans le cadre de l'autoroute A 14 et dont la réalisation aurait massacré une bonne partie de la forêt. Le Président de la République, à la suite de ce constat, a sagement décidé la suppression dudit échangeur.

Le 2 avril, toujours lors d'une partie de golf et toujours à Saint-Germain-en-Laye, un petit garçon de trois ans a réussi à remettre au Président de la République une supplique pour attirer son attention sur la très grave menace pesant sur la fameuse terrasse de Saint-Germain-en-Laye, monument historique classé que chacun connaît. Il est prévu dans le cadre des travaux de l'autoroute A 14, de réaliser un viaduc entre la commune de Montesson et celle du Mesnil-le-Roi pour le franchissement de la Seine. Ce viaduc crèverait tout bonnement la fameuse terrasse en son milieu.

Depuis lors, vous êtes devenue ministre de l'environnement, ce dont je vous félicite, madame. Le Président de la République vous a demandé de vous saisir de ce dossier, ce que vous avez fait avec beaucoup de diligence. Vous êtes venue sur place le 12 avril et vous avez rencontré les élus et les représentants des associations, qui avaient largement manifesté sur la terrasse de Saint-Germain-en-Laye. Vous avez chargé un haut fonctionnaire et ancien ministre, M. Essig, de déposer un rapport d'ici à la fin du mois et de vous faire des propositions. Or nous sommes aujourd'hui le 30 avril, donc à la fin du mois. Je pense que M. Essig a été ponctuel et qu'il vous a donc réunis son rapport.

Je voudrais vous poser, madame le ministre, trois questions.

Allez-vous proposer la suppression de ce viaduc de 600 mètres de long et de 13 mètres de haut, qui passerait pratiquement au ras des habitations tant d'un côté que de l'autre de la Seine, pour envisager le creusement d'un tunnel sous-fluvial qui est, ainsi que toutes les études l'ont prouvé, techniquement réalisable ? Le surcoût, qui serait de 300 à 400 millions de francs, pourrait être compensé par un allongement de la durée de la concession confiée à la Société de l'autoroute Paris-Normandie.

Dans la même optique, allez-vous proposer le report, à un autre endroit qu'au débouché du viaduc dans la plaine de Montesson, d'un énorme échangeur suivi d'une barrière de péage à dix-huit files, dans le périmètre de la terrasse ? Proposez-vous de la remplacer par un système de télépéage, comme on en voit aujourd'hui des exemples ?

Ma dernière question, que je poserai à titre subsidiaire, n'est pas la moins importante : estimez-vous qu'il soit raisonnable et responsable d'envisager pour l'an 2000 - si tout va bien l'A 14 doit être mise en service en 1995 - une autoroute de dégagement de la région parisienne à deux fois deux voies seulement ?

Tous les spécialistes assurent qu'une telle autoroute sera saturée dès son ouverture et, de ce fait, beaucoup plus polluante. Or je crois savoir, madame, que la lutte contre la pollution fait aussi partie de vos attributions ministérielles.

**M. le président.** Le temps du groupe R.P.R. est épuisé. J'essaierai cependant de donner la parole à un troisième orateur, puisqu'un groupe ne pose pas de questions. Mais dans ces conditions, je vous demande, madame le ministre, d'être aussi brève que possible.

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, permettez-moi tout d'abord de relever une légère contradiction dans vos propos. En effet, d'un côté, vous soulignez, à juste titre qu'une autoroute porte un préjudice grave à l'environnement - par définition, une autoroute est une blessure - mais de l'autre, vous déclarez que celle qui est prévue est insuffisante et qu'il faudrait la doubler. En matière d'environnement et de développement, on ne peut pas avoir tout et le contraire de tout.

**M. Alain Jonemann.** L'autoroute sera beaucoup plus polluante si elle est saturée !

**Mme le ministre de l'environnement.** S'il est vrai que le ministère de l'environnement doit prendre position, il appartient aussi aux élus de faire des choix, même si ceux-ci sont difficiles et souvent impopulaires.

La question de l'autoroute A 14 comporte plusieurs aspects.

S'agissant du viaduc, je puis vous dire que M. Essig a validé les chiffres qui ont été avancés par la société concessionnaire et qu'une réunion aura lieu prochainement. Pour ma part, je n'ai encore pris aucune décision. Tout le problème est de savoir, maintenant que l'on connaît le coût du tunnel sous-fluvial, quel financement d'accompagnement les partenaires locaux, les responsables du développement local et les élus, sont prêts à accepter. Ce sera le point le plus difficile à trancher.

En ce qui concerne la couverture de l'autoroute à proximité du stade de Saint-Germain-en-Laye, des solutions se dessinent et je pense que nous pourrions donner satisfaction aux élus de cette commune.

Pour le déplacement de l'échangeur et de la barrière de péage, qui constituaient effectivement une aberration, M. Essig a également mis des solutions techniques au point.

S'agissant du sauvetage de la terrasse victime d'une pollution sonore et visuelle, il existe là encore une solution technique.

C'est sur ce dernier point que le plus grand pas peut être fait à condition, bien sûr, que les élus, maires et conseillers régionaux, en soient d'accord. J'ai l'intention dès la semaine prochaine de prendre contact avec eux pour savoir dans quelle proportion ils acceptent de participer, - je crois qu'ils avaient donné leur accord de principe - au financement de cet effort supplémentaire.

La leçon que je tire de cette affaire, c'est que les sociétés concessionnaires d'autoroutes doivent cesser de se comporter comme elles le font : elles fournissent des maquettes fausses - car la maquette était fautive - elles refusent de donner aux élus des plans pour le viaduc - car elles ont refusé de le faire pour le viaduc - elles ne veulent pas faire valider les chiffres qu'elles mettent sur la table.

**M. Michel Pelchat.** Interdisez-leur de construire les autoroutes !

**Mme le ministre de l'environnement.** J'ai mis au point un code de bonne conduite, de démocratie et de transparence à l'égard de l'opinion et des élus sur lequel j'attends que les sociétés s'engagent publiquement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Jonemann.** Merci, madame le ministre.

**M. le président.** Monsieur de Lipkowski, je vais donc vous faire bénéficier du fait que l'UDC n'a pas d'orateur. J'ai pensé qu'il fallait que je contribue à l'union de l'opposition... *(Sourires.)*

La parole est à M. Jean de Lipkowski.

**M. Jean de Lipkowski.** Je vous en suis infiniment reconnaissant, monsieur le président.

Madame le ministre, une affaire qui devrait nous inciter à une réflexion sur le plan national suscite une très vive émotion dans ma circonscription : il s'agit de l'extension du port de plaisance de Royan.

Le principe d'une extension n'est pas en cause, mais l'endroit choisi porte une atteinte catastrophique au site de la Grande Conche de Royan dont la courbe harmonieuse sera détruite par la construction d'une digue de 280 mètres de long sur plus de 6 mètres de haut.

Au surplus, trois hectares environ de plage seront sacrifiés. Certes, un réensablement est prévu plus loin, mais rien ne prouve qu'il sera efficace, compte tenu du caractère approxi-

matif des études. Des épis de contention pourraient éventuellement freiner l'érosion qui se produira. Mais ils seraient particulièrement inesthétiques et aggraveraient donc les atteintes au site.

Il est reproché à la ville de ne pas avoir organisé les débats publics nécessaires et de ne pas avoir recherché un consensus avec la population pendant la durée de l'élaboration du projet, comme le prévoit notamment le décret de mars 1986 sur la concertation préalable obligatoire pour une extension de port de plaisance de plus de 150 anneaux.

Une association de défense de l'environnement a introduit des recours, trois au total, dont l'un en demande expresse de sursis à exécution. Le tribunal administratif de Poitiers instruit l'affaire avec diligence et doit se prononcer le 20 mai. Nous attendons sa décision.

Malheureusement, la ville de Royan profite de ces délais inévitables pour créer le fait accompli et l'irréversible. Chaque jour, deux à trois mille tonnes de matériaux sont déversées, tant de jour que de nuit, pour la constitution de digues. La tactique consiste à miser aussi sur la facture très importante - on parle de 25 millions de francs - qui sera présentée aux contribuables si le tribunal vient à ordonner la remise en état des lieux.

C'est pourquoi je vous demande, madame le ministre, si vous ne pensez pas qu'il serait hautement souhaitable d'apporter de sensibles perfectionnements à l'arsenal des dispositions actuelles lorsqu'il s'agit de projets de grande envergure, en zones particulièrement sensibles, avec des conséquences graves sur l'environnement.

Ne pourrait-on pas prescrire, pour des travaux dépassant un certain montant et tendant à transformer un site et l'environnement, surtout s'ils ont lieu en pleine ville, que les préfets sollicitent des tribunaux administratifs la désignation systématique non pas d'un seul commissaire-enquêteur, mais d'une commission d'enquête, d'au moins trois commissaires-enquêteurs ?

Ne pourrait-on pas aussi subordonner la déclaration d'utilité publique à des concertations préalables plus approfondies, comme le prévoit, je le répète, le décret du 16 mars 1986.

Ne pourrait-on pas, enfin, permettre à certains recours, après examen par une commission spéciale interne aux tribunaux administratifs, d'avoir des effets suspensifs pour des opérations dépassant un seuil financier à définir ?

En contrepartie, on pourrait envisager de dissuader les recours abusifs par je ne sais quel procédé, ce qui aurait le double avantage d'une accélération de la procédure et d'une réduction progressive de l'encombrement des tribunaux.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, par cet exemple du port de Royan, vous posez le problème plus général de l'association des élus et des partenaires locaux à la définition des politiques qui ont un impact sur l'environnement et qui, par leur importance, dépassent les strictes limites d'une commune.

Je ne me prononcerai pas sur le fond de ce dossier puisque le tribunal administratif de Poitiers doit le faire le 20 mai comme il doit statuer sur la demande de sursis à exécution.

En revanche, j'observerai là encore qu'il va bien falloir à un moment dans ce pays faire le point sur la responsabilité des élus locaux. Ceux-ci ne peuvent pas se contenter, lorsqu'une catastrophe survient, de se retourner vers l'Etat d'autant, qu'en l'occurrence, le conseil municipal de Royan a voté à l'unanimité les travaux dont vous faites état. C'est aux élus locaux, aux maires que l'opinion publique doit demander des comptes.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Eh oui !

**Mme le ministre de l'environnement.** Certes, cela ne doit pas nous empêcher de réformer les procédures afin précisément d'assurer un contre-pouvoir mieux organisé. Mais il ne faudrait pas, une fois ces réformes mises en place, que certains élus nous accusent de remettre en cause la décentralisation.

Le problème de fond en matière de protection de l'environnement est bien là : comment concilier le pouvoir d'intervention local et l'intérêt général ?



Dans l'état actuel de notre droit, toutes les procédures ont été respectées à Royan. Je précise que le préfet a toutefois demandé au directeur départemental de l'équipement d'interrompre les travaux d'enrochement d'un bras de mer entre la Grande-Conche et la baie de Faucillon pour non-respect des procédures de consultation. Là, il y a eu en effet dérapage.

Le rapport entre l'écologie et de la démocratie est une question centrale et j'ai l'intention de proposer des textes en ce domaine.

Par ailleurs, je pense que les propositions concrètes auxquelles vous avez fait très justement allusion, monsieur de Lipkowski, auront leur place dans la réforme des enquêtes d'utilité publique que j'ai l'intention de conduire avec le ministre de l'équipement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Le groupe communiste dispose de sept minutes.

La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Madame le ministre, les conditions climatiques de cette année illustrent pour la quatrième fois, et singulièrement dans mon département, le Gard, le préjudice considérable entraîné par l'absence d'une politique globale de l'eau.

Nos propositions pour la mettre en œuvre à partir des besoins élaborés au plus près et rassemblés au niveau des bassins et de la nation ont été rejetés dans le débat sur la loi sur l'eau.

Néanmoins, l'introduction des comités locaux de l'eau pourrait et devrait permettre à ces besoins de s'exprimer et ainsi d'appeler toutes les mesures planifiées pour y répondre.

Qu'attendez-vous ? Il y a urgence. Il est vrai que dans vos orientations de désertification de l'espace rural et de déperissement de l'activité industrielle, il n'est guère besoin d'eau. L'abandon des barrages, comme celui de Laborie ou ceux sur la Loire, n'est pas seulement un clin d'œil racoleur et politicien, il participe aussi des grandes orientations européennes qui trouvent en Maastricht un espace illimité.

Quand donc, madame le ministre, allez-vous ouvrir un grand débat démocratique décentralisé avec tous les acteurs ?

C'est dès demain qu'il y aura péril pour l'approvisionnement en eau des foyers et l'avenir des récoltes. Quelles mesures d'urgence allez-vous prendre dans l'immédiat, là aussi en concertation avec tous les intéressés ?

**M. le président.** Cette question brève appelle une réponse brève. *(Sourires.)*

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, vous représentez en effet un département qui souffre, qui a souffert et qui va probablement souffrir de la sécheresse pour la quatrième année consécutive. La gravité de la situation dépendra pour une certaine mesure des conditions climatiques à venir, mais on sait déjà que les réserves ne sont pas reconstituées. Il va donc falloir faire face à la crise une fois de plus.

Je puis vous dire que, dès le mois de février, les préfets ont été alertés. J'ai, pour ma part, déjà réuni les agences de bassin. Des cellules « sécheresses » sont constituées aujourd'hui dans une quinzaine de départements, dont le Gard, et cinq d'entre eux ont déjà pris des mesures d'interdiction ou de régulation de l'utilisation de la ressource en eau. Des instructions ont été données aux préfets pour que ces mesures soient cohérentes le long d'une même rivière. Certaines incohérences d'un département à l'autre, alors qu'il s'agissait du même bassin, ont en effet quelquefois suscité l'incompréhension et entraîné quelques « tiraillements » locaux.

Je puis vous dire aussi que les moyens d'action réglementaires vont être renforcés. Je prépare un décret d'application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 à cet effet. Il sera signé avant la fin de ce mois.

J'ajoute qu'il faut absolument que les conseils généraux élaborent des schémas directeurs de l'eau. Des réunions par bassin destinées à essayer d'anticiper le problème de la sécheresse auraient d'ailleurs dû avoir lieu. Elles se sont tenues dans certains départements mais, malheureusement, pas dans tous. Il est capital que les conseils généraux prennent à bras-le-corps le problème et arrêtent pour l'été, dans la mesure du possible, les principales mesures relatives à la gestion de la ressource en eau.

J'ai également entrepris de négocier, avec E.D.F. un abaissement des tarifs, trop lucratifs, appliqués pour l'utilisation de l'eau de ses bassins de rétention. J'ai d'ores et déjà obtenu du président d'Electricité de France l'engagement de laisser les agriculteurs s'approvisionner à un prix qui n'entraîne ni charge ni bénéfice pour l'établissement public.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**Mme le ministre de l'environnement.** Enfin, des actions à plus long terme sont engagées, parmi lesquelles je citerai une relance des opérations de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable dont l'importance m'a surprise, l'accompagnement par les agences de l'eau des opérations de conseil aux agriculteurs irriguants pour mieux gérer la ressource en eau et un programme pour l'utilisation des ressources d'eau souterraines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Madame le ministre, je souhaite vous interroger sur les centrales nucléaires dans les pays de l'Est et dans l'ex-Union soviétique.

**M. Michel Pelchat.** C'est très intéressant de votre part !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous allez apprendre des choses si vous êtes attentif.

**M. Michel Pelchat.** Il serait temps de s'inquiéter !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez tous entendu parler de Sosnovii Bor, d'Ignalina, dans l'ancienne Union soviétique, et de Koslodouy, en Bulgarie. Pièces de rechange manquantes, réacteurs dépassés et menaçant de tomber en ruine, centrales laissées sans surveillance et même, parfois, menaces de sabotage.

**M. François-Michel Gonnot.** Qu'a fait Gorbatchev ?

**M. Michel Pelchat.** Ces centrales ont été mal construites !

**M. Jean-Pierre Brard.** Tous ces facteurs participent à l'accroissement des risques d'accident dans une centrale nucléaire.

**M. Michel Pelchat.** Des propos pareils, c'est incroyable !

**M. Jean-Pierre Brard.** Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'état de certaines centrales est « catastrophique », la situation la pire étant sans aucun doute celle de Koslodouy en Bulgarie.

**M. François-Michel Gonnot.** Qui l'a construite ?

**M. Michel Pelchat.** Il fallait la faire construire par E.D.F. ou le C.E.A. !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est d'ailleurs la fermeture de cette centrale que vient de demander le commandant Cousteau, après y avoir mené une étude de sûreté. D'après lui, « il y a de la sécurité de tous les Européens ».

Il est donc proposé de fermer ces centrales, mais vous le savez bien, madame le ministre, fermer ces centrales pose la question de l'alimentation en électricité et de la compensation.

**M. Michel Pelchat.** On n'aurait jamais dû les construire !

**M. Jean-Pierre Brard.** S'il n'y a pas une aide internationale, et pour la centrale de Koslodouy, d'après le commandant Cousteau, cela représente une dépense de 60 millions de dollars annuellement, les pays concernés risquent de maintenir ces centrales ouvertes pour leurs besoins en électricité. D'autres, comme le soviet suprême d'Ukraine, viennent de décider la fermeture de centrales, je pense à Tchernobyl. Mais si cette mesure peut apaiser l'opinion publique, vous savez comme moi qu'elle ne va pas supprimer le fameux « sarcophage » et que le danger va demeurer.

Les études et les mesures nécessaires réclament des investissements colossaux que les pays en question ne peuvent pas consentir.

**M. Patrick Ollier.** Qu'ont-ils fait depuis vingt ans ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Ces dangers nucléaires concernent l'humanité toute entière.

Que proposez-vous, madame le ministre, pour venir à bout de ces dangers ? Je considère, pour ma part, qu'il y a eu suffisamment de missions, d'études, de visites de centrales, que sais-je encore ? Il faut maintenant passer à des disposi-

tions très concrètes tant il y est vrai que c'est l'avenir de la planète, de nos enfants qui est en cause. Cela nécessite dans les faits une coopération internationale d'envergure qui n'a certainement encore jamais été vue. Un soutien efficace pour l'élaborer serait plus utile que les aboiements que nous entendons sur les bancs de la droite ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Pelchat.** Ce ne sont pas des aboiements ! Une telle question nous offusque !

**M. Patrick Ollier.** Au secours l'Occident !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre. Vous voilà en charge, madame, d'une lourde responsabilité !

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, vous posez une question capitale et qui me tient particulièrement à cœur.

La centrale de Koslodouy - j'ai d'ailleurs pris contact avec le ministre de l'environnement de Bulgarie à ce sujet - pose un problème très grave au monde. On nous dit que ce sera le prochain Tchernobyl, c'est peut-être vrai. Les peuples d'Europe de l'Est attendent beaucoup de la France et des pays industrialisés, nous n'avons pas le droit de ne pas leur répondre.

Le choix des responsables des pays concernés est tragique : maintenir en fonctionnement ces centrales vieillissantes risque de provoquer des accidents irrémédiables, mais les fermer priverait la population d'énergie et la ferait en quelque sorte mourir aussi.

La marge est étroite pour ces pays et je considère pour ma part que nous avons le devoir moral de répondre à leur attente.

J'ai donc pris contact avec la Commission des communautés européennes qui a effectivement prévu un crédit d'étude pour ces centrales. Mais nous n'en sommes plus là : il faut agir.

L'action la plus rapide en ce domaine consisterait à substituer aux centrales nucléaires des centrales à gaz qui seraient opérationnelles dans deux ou trois ans. En attendant, pour pouvoir fermer Koslodouy et les autres centrales, il faut que nous soyons capables d'exporter de l'énergie vers ces pays. Je crois que cela est possible s'il existe une volonté politique forte pour le faire.

Afin de surmonter tous les blocages administratifs et de répondre à l'urgence - je m'en suis entretenu avec le commandant Cousteau - j'ai saisi le fameux groupe E7, le groupe des sept principaux producteurs mondiaux d'électricité qui ont une grande capacité à la fois financière et d'exportation d'énergie.

Ce groupe est actuellement présidé par la compagnie d'électricité allemande. J'ai l'intention mercredi prochain, puisque je serai à Bruxelles pour participer à une réunion des ministres de l'environnement, de mettre en place avec mon homologue allemand, M. Topfer, un programme de coopération avec la Bulgarie en m'appuyant sur les groupes Siemens et Framatome.

Cette démarche va faire un peu grincer les dents parce que pour intervenir il faudrait que tout le monde soit d'accord. Mais comme il y a selon moi urgence, j'estime que dès lors que les Allemands seront d'accord, nos deux pays devront intervenir, même si c'est dans un premier temps de manière bilatérale, afin d'apporter aux Bulgares mais également aux autres peuples de l'Est au moins un espoir. Pour ma part, je suis convaincue qu'il est possible, premièrement, de leur fournir de l'énergie, deuxièmement, de fermer une centrale et, troisièmement, de leur construire en deux ou trois ans des centrales à gaz. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste, qui dispose de vingt et une minutes.

La parole est à M. Michel Charzat.

**M. Michel Charzat.** Madame le ministre, au cours du sommet de Maastricht, a été adopté un texte qui affirme la nécessité d'une politique de croissance tenant compte de l'environnement. A cet égard, la concrétisation de la politique européenne de lutte contre l'effet de serre constitue un test majeur.

L'Europe a en effet adopté une position de principe très en pointe dans ce domaine en prenant l'engagement de ramener, en l'an 2000, ses émissions de gaz carbonique au niveau de 1990. La Commission a élaboré une proposition de taxe sur l'énergie qui va dans le bon sens, même si cela ne peut être qu'un élément de la solution.

Il me paraît essentiel que des décisions effectives soient prises dans ce domaine avant la conférence de Rio, afin de jouer un rôle d'entraînement vis-à-vis du reste des pays industrialisés. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le devenir de notre planète.

Madame le ministre, quelles sont les perspectives en la matière ?

La réunion des ministres de l'environnement et de l'énergie qui s'est déroulée au mois de décembre dernier à Bruxelles n'a, semble-t-il, rien résolu et, même si le principe de la taxe paraît acquis, les décisions effectives ont été repoussées à plus tard.

De nombreuses questions restent en suspens sur lesquelles je souhaite connaître plus précisément la position de la France.

Quelle assiette retiendra-t-on pour la taxe et pourra-t-on obtenir la non-taxation - ou une moindre taxation - des énergies ne contribuant pas à l'effet de serre ? Est-il envisagé d'exempter les industries grosses consommatrices d'énergie ? Quel serait le taux de cette taxe et dispose-t-on de simulations financières précises sur le poids qu'elle représenterait pour les différents secteurs d'activité ?

Quelle application peut-on envisager quant au principe de la « neutralité fiscale » de la taxe ?

Comment se répartiraient les rôles entre les autorités européennes et les Etats membres ?

Enfin, quelles autres mesures non fiscales, c'est-à-dire budgétaires, réglementaires ou relatives à la recherche, sont envisagées au niveau européen pour lutter contre l'effet de serre ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, l'effet de serre est, en effet, l'un des problèmes majeurs de l'écologie mondiale et nous allons devoir essayer de le résoudre dans le cadre du sommet de Rio. Vous avez mis le doigt sur les difficultés de la négociation, lesquelles sont effectivement importantes.

Ainsi que vous le savez, la France, l'Allemagne et les autres pays européens sont plutôt en pointe dans cette négociation et ils se sont ralliés à l'idée d'un prélèvement pour appliquer le principe pollueur-payeur. En revanche, d'autres pays sont beaucoup plus réticents, parmi lesquels, bien sûr, ceux qui polluent beaucoup et rejettent le plus de gaz carbonique, à savoir les Etats-Unis et le Japon.

Par conséquent, il faudra placer ces Etats devant leurs responsabilités et leur faire comprendre, dans le cadre du sommet de Rio, qu'il n'est pas normal que les pays développés, qui rejettent 70 p. 100 du gaz carbonique, refusent de se mettre d'accord sur un prélèvement permettant de réparer le préjudice qu'ils causent à la planète, puisque l'effet de serre entrainera, d'ici à l'an 2000, un réchauffement de la planète de trois à quatre degrés, ce qui provoquera une accentuation de la sécheresse dans les pays pauvres qui souffrent déjà du manque d'eau.

Ce sujet est donc lié au problème plus général de la solidarité entre pays riches et pays pauvres. L'un des enjeux majeurs de Rio sera d'avancer en la matière en faisant reconnaître par tous - cela est loin d'être acquis - le principe pollueur-payeur, surtout lorsque le pollueur fait partie des pays riches de la planète et qu'il spolie régulièrement les pays du Sud non seulement en prélevant leurs matières premières, mais en rejetant dans l'atmosphère des substances toxiques qui aggravent leurs difficultés.

Des arbitrages sont en cours et des négociations très dures auront lieu jusqu'au sommet de Rio. Il appartiendra ensuite aux opinions publiques de chacun des pays de faire pression sur leurs dirigeants pour que les mesures arrêtées à cette conférence entrent dans les faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Claude Bourdin.

**M. Claude Bourdin.** Madame le ministre, les biocarburants constituent une filière d'avenir aux plans de l'économie et de l'écologie. La biomasse, l'éthanol, le diester sont autant d'atouts en faveur de notre indépendance énergétique, de notre agriculture, de l'emploi et d'un environnement meilleur.

L'Etat a permis le franchissement d'une étape décisive en autorisant l'incorporation d'éthanol dans l'essence et en diminuant la fiscalité sur les biocarburants. Il reste à obtenir l'accord des pétroliers et à engager une politique volontariste d'investissements pour généraliser la production et une politique de sensibilisation pour développer la consommation des biocarburants. Plusieurs collectivités ont d'ailleurs donné l'exemple de façon symbolique en faisant rouler certains de leurs véhicules avec du diester ou de l'éthanol.

Je connais votre souci, madame le ministre, de promouvoir la filière des biocarburants en liaison avec votre collègue de l'agriculture et de la forêt.

Vous savez que la jachère énergétique est actuellement testée. Ainsi une prime « jachère » est versée pour les cultures énergétiques, mais il reste beaucoup à faire.

Quelles dispositions comptez-vous soutenir - puisque cela ne dépend pas seulement de votre compétence - dans les domaines suivants : généralisation de la jachère énergétique européenne ; institution d'une fiscalité raisonnée et définitive ; multiplication des démonstrations de véhicules opérationnels ; développement d'une filière de production de biocarburants ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, je suis arrivée à l'Assemblée en voiture électrique. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Pouvez-vous nous en prêter une ? (*Sourires.*)

**Mme le ministre de l'environnement.** Il ne s'agit pas de biocarburants, mais, au moins, je n'ai ni pollué ni contribué à aggraver l'effet de serre !

Le développement des biocarburants, dès lors qu'ils sont compétitifs avec l'essence ou le gazole et favorables à l'environnement, constitue l'une des priorités du ministre de l'agriculture et de la forêt et de moi-même. En effet, source de revenus pour les agriculteurs, ils évitent également des importations de pétrole, ce qui contribue à améliorer notre balance commerciale.

Ainsi que vous le savez, une exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers a été adoptée dans la loi de finances pour 1992 afin de mettre à niveau les prix de vente des biocarburants - diester de colza ou de tournesol et éthanol - avec ceux de l'essence.

Au plan écologique, des études définitives me seront remises au mois de juin prochain et je souhaiterais, monsieur le député, vous associer, puisque vous vous intéressez à ce sujet, aux décisions que nous serons amenés à prendre. Veuillez donc me contacter alors afin que nous les examinions ensemble. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Pelchat.** Belle promotion !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Madame le ministre, je veux appeler votre attention sur la distribution d'énergie, plus particulièrement sur les lignes électriques à très haute tension.

Vous savez que la recherche d'accords entre E.D.F. et les propriétaires, ainsi que l'indemnisation pour passage des lignes électriques en terrain privé relèvent aujourd'hui de trois textes : la loi du 15 juin 1906, le décret du 6 octobre 1967 et le décret du 11 juin 1970.

Vous n'êtes pas sans savoir que vingt ans de jurisprudence du juge de l'expropriation ont fait les délices des juristes.

En revanche, pour les propriétés bâties qui entrent dans le cadre de la servitude, c'est une négociation au coup par coup. Or, dans le cas d'une ligne à très haute tension, aucune indemnisation n'est versée puisqu'il n'y a pas de dépossession, donc jamais d'expropriation. Tel est le cas aujourd'hui dans de nombreux départements, notamment dans celui de la Sarthe sur les sites de Laigné-en-Belin et de Beaumont-sur-Dême.

Ma surprise de législateur a d'ailleurs été grande quand j'ai constaté qu'une instruction de la direction générale des impôts, en date du 13 avril 1972, faisait référence aux travaux parlementaires. Or, les derniers qui ont eu lieu sur le sujet remontent à 1906. J'espère qu'il ne s'agit pas de ceux-là ! (*Sourires.*)

Ma question est donc simple : ne pensez-vous pas qu'il est temps de faire le point et de modifier la législation et la réglementation en vigueur, notamment celles portant sur l'indemnisation de ceux qui vivent sous les lignes à très haute tension ? Il me semble, en effet, logique que les populations touchées par ces dommages soient indemnisées par ceux qui bénéficient des améliorations des conditions de vie permises par ces mêmes lignes électriques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** D'ores et déjà, il est clair que les biocarburants diminuent notablement les émissions polluantes, ainsi que les émissions de particules. C'est pour ces raisons que j'entends favoriser, au travers des compétences dont je dispose, leur développement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Pelchat.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, vous évoquez un sujet très important qui a rebondi très récemment avec une décision d'un juge de Rennes en date du 9 avril 1992. Celui-ci a estimé que la demande d'E.D.F. de pénétrer dans les propriétés privées afin d'implanter ses pylônes et ses lignes à haute tension de 400 000 volts - je cite le juge du tribunal de Rennes - « rendait les terrains en grande partie inutilisables et pouvait être assimilée à une voie de fait ». Voilà, enfin, une brèche ouverte dans la toute-puissance d'E.D.F. et je pense qu'il s'agit d'une bonne chose.

Quant aux effets supposés des lignes à haute tension sur la santé, le sujet est très controversé. Ainsi aucune pathologie particulière n'a été observée chez les salariés d'E.D.F. qui travaillent sur ces lignes. Néanmoins, comme il existe une inquiétude de l'opinion publique à l'égard de ces effets, j'ai décidé, avec le ministre de la santé, Bernard Kouchner, de nommer un expert pour étudier cette question.

En ce qui concerne l'indemnisation des riverains, les procédures que vous avez décrites datent effectivement de plus d'un siècle. J'estime que les textes doivent être revus et remis à jour, surtout pour tenir compte du jugement du tribunal de Rennes. Cette question concerne 80 000 personnes, ce qui n'est pas négligeable. J'attends d'ailleurs, monsieur le député, que vous me fassiez des propositions pour moderniser ces textes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ce sera fait dans les jours qui viennent !

**M. Michel Pelchat.** Vous avez, mon cher collègue, un week-end de trois jours pour travailler !

**M. le président.** Je vous remercie, madame le ministre, de la brièveté de vos réponses.

La parole est à M. Claude Bourdin, pour une seconde question.

**M. Claude Bourdin.** Madame le ministre, cette question concerne les parcs naturels régionaux.

Je rappelle que les parcs nationaux ont été institués par la loi du 22 juillet 1960 et que les parcs naturels régionaux ont été créés par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967. Certaines de ces institutions fonctionnent donc depuis trente ans et un bilan de l'action des acteurs et des partenaires concernés doit être réalisé.

Par ailleurs, le règlement de ces parcs doit être adapté, en prenant en compte les évolutions de toutes sortes : démographiques, économiques, sociales et, bien sûr, écologiques.

Un projet de loi relatif aux parcs naturels régionaux a été annoncé à plusieurs reprises ces derniers temps. Pourriez-vous, madame le ministre, nous préciser vos intentions en ce domaine ?



Vous savez, par ailleurs, que le souci des élus, des acteurs économiques et associatifs, des usagers des parcs naturels régionaux est de garantir tant la préservation du cadre naturel et de l'environnement qu'un développement économique et démographique équilibré et rationnel. Pourriez-vous donc, madame le ministre, nous faire part de votre conception des parcs naturels régionaux existants ou en projet et des dispositions que vous comptez prendre pour que ces parcs concilient harmonieusement sauvegarde du patrimoine, développement économique et qualité de la vie des résidents et de leurs visiteurs ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, le label parc naturel régional est très beau. Il en existe aujourd'hui vingt-six parcs et un nombre aussi élevé de projets frappent à la porte pour obtenir ce label. C'est dire sa portée à la fois symbolique et opérationnelle.

Néanmoins il ne faut pas que ce beau label, cette belle idée serve de couverture à toute une série de pratiques qui n'ont plus rien à voir avec la protection de l'environnement. En effet, la formule en vigueur qui consiste à laisser les régions totalement libres de proposer à l'Etat d'accorder le label parc naturel régional à un territoire sur la base d'une charte et d'un projet est originale. Elle est excellente et il ne saurait y en avoir d'autres. De même la libre adhésion des communes aux parcs est l'une des clés du dispositif qui ne peut être remise en cause.

Cependant, il ne saurait être question que ces mots recouvrent une réalité totalement opposée aux espoirs soulevés par les parcs. On ne peut laisser certains élus se repeindre en vert en créant un parc, tout en y déployant des activités qui n'ont plus rien à voir avec la notion même de parc.

**M. Jean-Pierre Brard.** Est-ce à M. Lalonde que vous pensez ? *(Sourires.)*

**Mme le ministre de l'environnement.** C'est pourquoi, en liaison avec la fédération des parcs naturels de France, je recherche actuellement le moyen de rendre le contenu de la charte, signée librement par les communes et approuvée par la région, opposable à tous les signataires, y compris aux services de l'Etat. Cela permettrait à la fois d'être plus sévère dans l'attribution du label et de donner davantage de pouvoir aux élus afin qu'ils assument toutes leurs responsabilités face à cette décision.

Un projet de loi est en cours d'élaboration. Une réunion interministérielle aura lieu le 12 mai sur la base d'un texte très court, qui reprendra les grands principes et dont l'objet sera de faire en sorte que les dispositions librement adoptées par les fondateurs d'un parc pour mieux gérer la nature et le paysage ainsi que l'espace rural se traduisent tant dans les documents opposables aux tiers, comme les plans d'occupation des sols, que dans les décisions des autorités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** M. Pelchat me prie de préciser que la couleur de sa veste n'a rien à voir avec une quelconque volonté de se repeindre en vert ! *(Sourires.)*

La parole est à M. Alain Bonnet.

**M. Alain Bonnet.** Madame le ministre, depuis quelques mois, des associations de protection de l'environnement se sont émues des projets gouvernementaux en matière de dissémination des déchets radioactifs. Je sais que plusieurs réflexions sont en cours en vue d'élaborer une réglementation applicable aux déchets nucléaires faiblement radioactifs. Jean-Yves Le Déaut, président de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, doit d'ailleurs déposer un rapport à ce sujet le 5 mai prochain.

Les problèmes que pose la prise en charge de ces déchets sont particulièrement difficiles, puisqu'il faut simultanément éviter leur dissémination et conserver la capacité de faire face aux importants volumes à traiter au cours des prochaines années. Les associations de protection de l'environnement, qui se sont emparées de ce problème, ne sont pas toujours bien informées. Ainsi, en tentant d'alerter l'opinion, elles l'ont parfois inquiétée.

Madame le ministre pouvez-vous nous indiquer où en est la réflexion du Gouvernement sur ce sujet ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, vous venez d'exprimer une inquiétude partagée par beaucoup de nos concitoyens. Les déchets inquiètent, *a fortiori* lorsqu'ils sont radioactifs, même faiblement. Le projet de loi sur les déchets dont vous débattrez prochainement nous permettra de revenir sur ce sujet.

Cela dit, il est difficile de déterminer ce qui est faiblement radioactif et ce qui ne l'est pas.

Dans quelques jours, M. Le Déaut déposera son rapport sur ces déchets faiblement radioactifs. D'autres études ont déjà été effectuées sur ce sujet. Je ne peux pas être très précise aujourd'hui, mais mon action s'organisera autour de trois principes : la transparence par une meilleure information de tous les partenaires ; la clarification du régime juridique des différents déchets, ce qui ne sera pas simple puisque le sable, le granit, le soleil même sont des éléments radioactifs ; enfin la formalisation des prescriptions techniques, pour que l'opinion publique et les élus puissent s'entendre sur ce qui est effectivement radioactif et pour qu'en dépassionnant le débat et en désamorçant les inquiétudes on puisse prendre des décisions éclairées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Bonnet.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. David Bohbot.

**M. David Bohbot.** Madame le ministre, ma question portera sur les nuisances aériennes au voisinage de l'aéroport d'Orly.

Limitier les nuisances liées au bruit des avions est un objectif ancien dont le caractère prioritaire s'affirme encore plus fortement en raison de l'évolution du trafic aérien. S'agissant des vols commerciaux, le nombre des mouvements d'avions traités à Paris devrait, en effet, passer de 440 000 en 1991 à 530 000 en 1996, ce qui représentera une progression annuelle de 3,8 p. 100.

Ces perspectives de développement justifient une attention particulière au respect de l'environnement et la mise en œuvre d'une politique globale ayant pour but la protection des riverains. Cette politique passe non seulement par le renforcement des règles et des pratiques en vigueur, mais aussi par la mise en place de mesures nouvelles.

D'ores et déjà, Aéroports de Paris et les pouvoirs publics ont pris certaines décisions allant dans ce sens : utilisation des appareils les moins bruyants, de conception plus récente ; instauration du couvre-feu entre vingt-trois heures trente et six heures du matin à l'encontre des avions commerciaux à réaction, couvre-feu qui concerne également les essais de moteur ; respect des trajectoires initiales par les pilotes ; maîtrise de l'urbanisme autour de l'aéroport réglementé par un plan d'exposition au bruit.

Pourtant, certains engagements ne sont pas respectés, notamment quant aux procédures de décollage et d'atterrissage qui devraient être moins bruyantes et plus protectrices de l'environnement, et à l'utilisation des réducteurs de bruit lors des essais de réacteurs. Ces procédures devraient être rendues obligatoires et leur non-respect sanctionné.

La question qui se pose également aujourd'hui est celle de l'indemnisation des riverains de l'aéroport. En effet, quelles que soient les précautions prises, l'activité aéronautique engendre toujours un certain nombre de nuisances résiduelles dont il est primordial de compenser les effets.

En 1973, les pouvoirs publics ont mis en place un système de compensation des nuisances dans les zones de bruit, lequel était géré par Aéroports de Paris. Avec une aide à l'insonorisation des bâtiments ou le rachat total des immeubles les plus exposés, ce système permettait une intervention plus ou moins importante en fonction de la nature des bâtiments, de leur localisation et de leur date de construction ou d'acquisition. Remise en cause par un arrêt du Conseil d'Etat, la redevance bruit qui alimente le fonds d'aide n'est plus perçue par Aéroports de Paris.

Je sais qu'un nouveau mécanisme de financement de l'indemnisation des riverains est actuellement à l'étude.

C'est pourquoi, je souhaiterais, madame le ministre, que vous fassiez le point sur l'état du dossier et que vous nous communiquiez les mesures que vous entendez prendre pour indemniser les riverains victimes des nuisances phoniques de l'aéroport d'Orly.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, la lutte contre le bruit et contre les inégalités devant le bruit constitue, en effet, un des axes majeurs de la politique que j'entends mener pour réduire les inégalités devant l'environnement en général.

En ce qui concerne les indemnisations dont vous venez de faire état, il y a en effet actuellement un vide juridique, puisque le Conseil d'Etat a annulé le décret de 1984 qui avait institué, à la charge des compagnies aériennes, une taxe parafiscale destinée à financer des travaux d'insonorisation. Le fonds alimenté par cette taxe n'est donc plus abondé et l'on se trouve dans cette situation absurde où les écoles et les équipements de santé n'ont plus les moyens de procéder à de tels travaux. C'est pourquoi un projet de loi est en préparation, dans lequel je soutiens deux idées : premièrement, conformément au principe du pollueur-payeur, la création d'un fonds alimenté par une taxe payée par les compagnies aériennes en fonction du bruit causé par les avions ; deuxièmement, la mise en place de suivis rigoureux du contrôle des trajectoires de moindre bruit. Il y a, en ce domaine, beaucoup de progrès à faire.

C'est avec M. Bianco que j'ai l'intention de déposer ce projet de loi.

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe U.D.F., qui dispose de onze minutes.

La parole est à M. François-Michel Gonnot.

**M. François-Michel Gonnot.** L'une de vos premières décisions, quand vous avez été nommée ministre de l'environnement, madame, a été de recevoir les Verts et les responsables de Génération Ecologie. Cela prouve au moins que vous aviez compris certains messages transmis à l'occasion des dernières élections. Permettez-moi de regretter, au nom de mon groupe, que vous n'ayez pas montré, depuis, la même considération à l'égard des parlementaires tant de l'Assemblée que du Sénat qui auraient sans doute eu des choses tout aussi passionnantes à vous dire sur la nécessaire politique de l'environnement.

Depuis les élections, vous avez néanmoins annoncé quelques projets auxquels sont venus s'ajouter des textes annoncés par M. Bianco, voire par le Premier ministre. Vous nous avez fait part d'un projet de charte de l'écologie et vous venez de nous annoncer le dépôt d'un projet de loi sur les nuisances provoquées par les avions. Vous avez également souhaité prendre des mesures - par la voie parlementaire, je présume - pour réduire la pollution atmosphérique dans les villes. Quant à M. Bianco, il entend réviser les procédures d'enquête publique. Outre un projet de loi contre le bruit, il pense que vous avez l'intention d'introduire dans la procédure parlementaire les projets laissés par votre prédécesseur, notamment le projet de loi sur les déchets ménagers, déjà adopté par le conseil des ministres.

Or, madame le ministre, il ne reste que deux sessions avant les prochaines élections législatives. La présente session va être occupée, pour l'essentiel, par la ratification du traité de Maastricht ; celle de l'automne sera, comme tous les ans, surtout consacrée à la discussion budgétaire. Il vous reste donc deux mois environ pour faire adopter ces textes.

Nommée depuis un mois, madame le ministre, vous devez maintenant y voir plus clair. Pouvez-vous nous dire avec précision les projets que vous comptez faire adopter ici aux prochaines élections législatives ? Vos déclarations ne seraient qu'effets d'annonce si elles ne devaient pas avoir une traduction parlementaire. Au-delà des mots, quelles sont donc vos intentions en matière d'environnement ? Nous sommes très impatients de les connaître.

**M. le président.** Je compte bien, pour ma part, être là à la prochaine session de printemps ! *(Sourires.)*

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir souligné l'intensité du travail que j'accomplis sous l'autorité du Premier ministre. Quant au temps dont je disposerai pour agir, il appartiendra aux Français d'en décider.

Je répondrai à votre question en mettant en avant les trois priorités de mon action.

D'abord, il s'agit de protéger la nature et de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel si possible amélioré. Dans ce but, j'ai l'intention de mettre en place une politique du paysage tant rural qu'urbain, dont j'annoncerai

les grandes lignes avant la fin du mois prochain. J'y tiens tout particulièrement et j'y ai déjà fait référence tout à l'heure en parlant des lignes à haute tension. Je n'ai pas eu le temps d'évoquer le problème de l'enfouissement des lignes électriques qui est un des éléments de cette politique du paysage.

La deuxième priorité est de faire reculer les inégalités devant l'environnement. A cet égard, plusieurs thèmes seront à l'ordre du jour, avec entre autres une loi sur le bruit et une loi sur les déchets. Un troisième débat portera sur le droit, la démocratie et l'environnement, dans le but de mettre au point des procédures de transparence et d'associer l'opinion publique et les élus aux grandes décisions qui concernent à l'environnement.

Ma troisième priorité est le développement des emplois liés à l'environnement. Sur ce sujet, vous en conviendrez avec moi, il s'agit moins de faire œuvre législative que de convaincre les industriels, que j'ai commencé à rencontrer. Il y a là un enjeu majeur pour notre pays déjà bien placé dans les secteurs de la dépollution de l'air et de l'eau. Nous devons favoriser tous les créneaux porteurs en matière de défense de l'environnement, parce qu'ils peuvent aussi engendrer formations et débouchés nouveaux, pour les jeunes en particulier.

Je me suis en outre déjà attelée à la tâche qui consiste à appliquer le droit en matière d'environnement et à prendre les textes d'application des lois votées. Le ministère de l'environnement est assez bien placé puisqu'il se situe au deuxième ou au troisième rang des ministères à cet égard. J'estime que c'est dans ce domaine que l'application des lois est la plus sensible, car appliquer les lois relatives à l'environnement, c'est, au fond, renforcer les droits du plus faible contre le plus fort.

Des constructions et des affichages illégaux, tout ce qui peut polluer visuellement un paysage ou le polluer par le bruit ou l'odeur, portent atteinte aux droits de celui qui regarde ce paysage, c'est-à-dire du plus faible. Or le paysage appartient d'abord à celui qui le regarde. En mettant en œuvre ce principe très simple, le ministre des paysages que j'ai la conviction d'être avant tout à l'intention d'agir sur tout ce qui, en ce moment, détruit trop rapidement le paysage rural comme le paysage urbain. Tout converge vers cette politique du paysage, en particulier les trois priorités que je viens d'énoncer.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Pelchat.

**M. Michel Pelchat.** Madame le ministre, je n'interviendrai pas, comme mon collègue communiste, sur les réacteurs soviétiques, sujet que je connais bien et dont je sais combien il est inquiétant pour toute la communauté européenne. Il mériterait d'ailleurs un large débat, et vous ne seriez sans doute pas seule compétente pour répondre à toutes les questions.

J'aborderai donc deux autres sujets.

Vous avez affirmé qu'il ne fallait pas laisser les concessionnaires des autoroutes faire n'importe quoi, proposer n'importe quel devis, imposer n'importe quel coût de péage pour équilibrer leurs opérations d'investissement. J'ai tout à fait d'accord avec vous.

Comme les dizaines de milliers de personnes qui ont déjà signé les pétitions, je suis très inquiet du projet d'autoroute A 126 - ex-B 12 - qui devrait traverser le plateau de Saclay et porter un préjudice irréparable aux sources de la Bièvre, qui sont l'un des joyaux de la vallée de Chevreuse. Cette autoroute n'apparaît pas à tous aussi utile qu'on le prétend. Ne serait-elle pas plutôt, pour Cofiroute, un investissement fructueux dans la région de l'Île-de-France ? Elle menace l'avenir agricole autant que scientifique du plateau de Saclay et remet en cause son développement harmonieux qu'avaient, jusqu'à présent, organisé les plans directeurs successifs.

J'espère, madame, que vous saurez entendre les populations et que vous ne donnerez pas suite à ce projet.

Ma seconde question concerne la voiture électrique. J'ai remarqué avec plaisir que vous êtes vous-même venue aujourd'hui à l'Assemblée dans une voiture propulsée par cette énergie.

Certes, des projets et des perspectives existent pour cette innovation essentielle qui permettra de lutter dans l'avenir contre la pollution dans les sites urbains. Je ne pense pas néanmoins que les premières expériences doivent être conduites dans ces sites ; ce serait trop compliqué, vous le



savez très bien. En revanche, dans des zones d'activités ou des universités, des expérimentations ponctuelles pourraient commencer. Vous avez annoncé le déblocage de 500 millions de francs au bénéfice de la voiture électrique. De telles expérimentations pourraient-elles bénéficier d'un soutien financier ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'environnement.** Monsieur le député, je partage vos inquiétudes à propos de l'autoroute A 126 dont la construction est en effet l'une des plus compliquées de la région parisienne. J'ai donc demandé à mes services un inventaire des difficultés qu'elle soulève. Lorsque je l'aurai reçu, je prendrai contact avec le ministre de l'équipement afin qu'une décision judicieuse soit prise dans le cadre de la nouvelle procédure que nous avons l'intention de mettre en place : avant le lancement du processus, une analyse sera faite des impacts à long terme d'un choix aussi lourd et une comparaison effectuée entre les différents modes de transport pour que ce soit le moins préjudiciable à l'environnement qui soit retenu. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

En ce qui concerne le développement des véhicules électriques, un accord-cadre sera passé avec les principaux partenaires intéressés avant l'été. J'ai déjà engagé des discussions avec les principaux industriels.

Je suis, en effet, venue ici dans une voiture Volta, fabriquée par un constructeur de La Rochelle. La ville de La Rochelle utilise déjà ces véhicules électriques pour les services municipaux. Les grandes sociétés françaises Peugeot et Renault ont mis au point des prototypes qui sont encore trop coûteux pour que les particuliers puissent les acquérir. C'est sur ce point que l'effort doit porter. Renault et Peugeot sont bien conscients du retard qu'elles ont pris en la matière. L'industrie française doit se positionner dès maintenant sur le marché international car il est clair que la voiture électrique constituera un enjeu international majeur.

Pour développer la demande et inciter les collectivités à se doter dès maintenant de véhicules électriques utilitaires, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie met en œuvre un fonds de soutien à l'achat de ces véhicules et accorde 15 000 francs par véhicule pour les mille premiers. Le développement de ce fonds, qui a stagné en 1991, passe par la contractualisation avec quelques grandes municipalités. Ses crédits devraient augmenter cette année et l'année prochaine.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions à Mme le ministre de l'environnement.

**M. Georges Mesmin.** Je souhaite poser ma question, monsieur le président !

**M. le président.** Non, monsieur Mesmin, le temps prévu pour ces questions est écoulé.

**M. Georges Mesmin.** Vous me refusez la parole mais vous avez donné, à un groupe, le double de temps de parole qui lui avait été imparti !

**M. le président.** Pas du tout ! J'ai consenti une faveur à un groupe à qui il restait trente secondes. Mais maintenant le temps est écoulé.

**M. Georges Mesmin.** Vos faveurs sont sélectives !

**M. le président.** Si être aimable apparaît à vos yeux comme un précédent regrettable, je m'en tiendrai désormais au verdict de l'horloge !

**M. Georges Mesmin.** Vous présidez de façon arbitraire !

2

## DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu, le 30 avril 1992, de Mme Louise Moreau, un rapport n° 2672, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte relatif au régime de protection sociale des étudiants, signé à Paris le 13 avril 1990 (n° 2535).

J'ai reçu, le 30 avril 1992, de Mme Louise Moreau, un rapport n° 2673, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale du 20 janvier 1972 sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 17 avril 1990 (n° 2536).

J'ai reçu, le 30 avril 1992, de Mme Louise Moreau, un rapport n° 2674, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines, signée à Manille le 7 février 1990 (n° 2537).

3

## DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale.

Le projet de loi n° 2664 est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne.

Le projet de loi n° 2665 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le projet de loi n° 2666 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation des statuts du Groupe d'étude international du cuivre.

Le projet de loi n° 2667 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation des statuts du Groupe d'étude international de l'étain.

Le projet de loi n° 2668 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation des statuts du Groupe d'étude international du nickel.

Le projet de loi n° 2669 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'adhésion à l'accord relatif à un programme international de l'énergie (tel qu'amendé au 19 mai 1980).

Le projet de loi n° 2670 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français, signé à Paris le 24 septembre 1991.

Le projet de loi n° 2671 est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 50 et 31 du règlement.

4

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 30 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse.

Le projet de loi n° 2675 est renvoyé à la commission de la production et des échanges.

5

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mardi 5 mai 1992, à seize heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi constitutionnelle n° 2623 ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne ».

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

#### DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE POUR LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

En application de l'article 25 du règlement, le groupe socialiste a désigné M. Claude Evin pour faire partie de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques, en remplacement de Mme Ségolène Royal, démissionnaire.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* des 1<sup>er</sup> et 2 mai 1992.

#### ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

##### COMITÉ DES FINANCES LOCALES

(4 postes à pourvoir : 2 titulaires, 2 suppléants)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Augustin Bonrepaux comme candidat au siège de membre titulaire et M. Jean-Pierre Brard comme candidat au siège de membre suppléant.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné M. Paul-Louis Tenaillon comme candidat au siège de membre titulaire et M. Jacques Floch comme candidat au siège de membre suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* des 1<sup>er</sup> et 2 mai 1992.

#### CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 5 mai 1992, à dix-neuf heures trente, dans les salons de la présidence.

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)